

PLAN D'ACTION POUR UNE GESTION APAISEE DE LA TRANSHUMANCE TRANSFRONTALIERE ENTRE LE SAHEL ET LA COTE

1. LE RENFORCEMENT DE LA COMPLEMENTARITE DES ACTIVITES AGRICOLES ET D'ELEVAGE, UN LEVIER VITAL POUR ATTENUER LES CONFLITS LIES A L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES COMMUNES

Actuellement, la relance du secteur agricole occupe une place centrale dans les stratégies de développement économique des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce choix qui consiste à replacer l'agriculture au cœur des politiques mises en œuvre aux échelles nationales et régionale est d'autant plus pertinent que la prise en charge de plusieurs grands défis implique le recours à l'activité agricole (alimentation, lutte contre la pauvreté, énergie, préservation des écosystèmes, adaptation au changement climatique, etc.). C'est pourquoi, les politiques publiques se sont fixées pour objectifs d'assurer : (i) une plus grande efficacité du financement du secteur agricole et rural ; (ii) la valorisation optimale des potentialités agricoles des régions d'intégration ; et (iii) le développement des complémentarités entre les pays, à travers l'intensification des échanges intra-zones.

La politique agricole régionale de la CEDEAO s'inscrit dans cette perspective, tout en mettant l'accent sur le renforcement de la dynamique d'intégration accrue entre les différents pays et la protection renforcée des produits régionaux stratégiques. Dans sa finalité, l'ECOWAP cherche à soutenir la modernisation des exploitations agricoles, la promotion des filières économiques régionales et le renforcement du commerce intra-communautaire, à travers une meilleure cohérence entre politique agricole et politique commerciale.

Le modèle de modernisation de l'agriculture tel que conçu par la CEDEAO est adossé à une vision intégrée de la transformation des différents systèmes de production agricole et de leurs relations dans l'espace régional. Cette vision part du constat que dans les pays d'Afrique de l'Ouest, l'agriculture vivrière stagne, voire régresse à cause de l'effet combiné de plusieurs facteurs, notamment l'épuisement des sols, la baisse des rendements et le morcellement des exploitations agricoles. Dans le même temps, on constate une progression rapide du front agricole, de l'ordre de 3 à 6% par an, au détriment des terres de parcours. La colonisation des espaces sylvo-pastoraux revêt une ampleur, de plus en plus grande, dans les pays côtiers vers lesquels convergent les transhumants provenant des pays sahéliens. Dans les zones d'accueil, le système d'élevage mobile entre en concurrence avec d'autres activités telles que l'agriculture, la foresterie, le tourisme cynégétique et la pêche. La pression agricole et forestière sur les terres conduit à l'occupation des espaces pastoraux stratégiques, en particulier les bas-fonds et les couloirs de transhumance. Une telle situation entraîne l'exacerbation des conflits fonciers entre les pasteurs transhumants et les agriculteurs autochtones.

Pourtant, les relations entre l'agriculture et l'élevage sont basées sur une complémentarité ancienne et durable. Les paysans ouest africains utilisent, depuis très longtemps, la pratique de l'association agriculture-élevage qui permet de recourir à la traction animale et de fertiliser les sols, grâce à la valorisation de la fumure organique. Autrement dit, les systèmes mixtes agriculture/élevage qui sont largement représentés en Afrique de l'Ouest permettent non seulement de lutter contre le processus de déstructuration et d'érosion des sols, mais aussi d'accroître la productivité agricole, à hauteur de 15 à 20%, sans épuiser les sols. Ainsi, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage constitue, encore aujourd'hui, un objectif majeur de la durabilité des systèmes de production, dans la mesure où elle contribue à : (i) favoriser la gestion de la fertilité du sol ; (ii) promouvoir la diversification des productions ; et (iii) améliorer les revenus agricoles. La prise en compte de cet objectif suppose l'établissement de cadres de dialogue multi-acteurs à l'échelle intercommunale pour la gestion

concertée des ressources naturelles dans les zones de transit et d'accueil des transhumants transfrontaliers. Ces dispositifs auront plusieurs fonctions : (i) établissement de la cartographie des ressources communes (points d'eau, pâturages, zones agricoles, couloirs de transhumance, etc.) ; (ii) définition des modalités d'utilisation des ressources naturelles ; et (iii) évaluation des besoins en infrastructures (création et/ou réhabilitation de points d'eau, balisage des couloirs de transhumance, etc.). Au plan économique, l'arrivée des transhumants stimule fortement l'activité des marchés des localités traversées à travers les ventes d'animaux, de lait et l'achat de produits alimentaires et de consommation.

2. RESOLUTIONS DE LA CONCERTATION MULTI-ACTEURS DE LOME

A l'issue des échanges sur la problématique de la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest, notamment sur les défis à relever et les attentes vis-à-vis des décideurs, les participants à la concertation multi-acteurs ont identifié deux séries de mesures : (i) celles qui devront être adoptées immédiatement dans le souci de prévenir les conflits qui se profilent à l'horizon au Togo ; et (ii) celles qui s'inscrivent dans une dynamique de promotion durable de l'élevage dans les pays côtiers.

2.1 MESURES D'URGENCE

Ces mesures visent principalement à assurer un bon déroulement de la campagne de transhumance transfrontalière de 2015 qui vient d'être lancée officiellement par les autorités togolaises. La concertation a insisté sur l'importance vitale de l'accès à l'information pour réguler de façon efficace les flux de transhumance. Dans le contexte spécifique du Togo, les mesures institutionnelles qui ont été adoptées garantissent la génération d'une information régulière à l'intention des transhumants. En revanche, dans les pays de départ des transhumants, il n'existe pas encore de dispositif fonctionnel de génération de l'information sur la transhumance transfrontalière. L'information générée par le CNT togolais devrait être relayée par le réseau social traditionnel basé sur les "*Ruuga*", avec l'appui des organisations pastorales qui existent dans les pays de départ.

En ce qui concerne le déroulement de la campagne de transhumance de 2015, les participants ont souligné le fait que les pasteurs sont arrivés à différents postes d'entrée en territoire togolais et se trouvent confrontés aux difficultés résultant de la réduction instantanée du nombre de poste d'entrée et des couloirs de transhumance en territoire togolais et leur relocalisation dans le cadre du PGT. Dans la mesure où il n'existe pas, dans les pays de départ, un mécanisme permettant d'être informé à temps de ces nouveaux aménagements, toute volonté de réorienter les flux de transhumance vers les postes d'entrée restant en territoire togolais conduirait la transhumance en cours dans une impasse. C'est pourquoi, les participants recommandent de maintenir, de façon transitoire, les cinq couloirs habituellement empruntés par les transhumants, tout en mettant en exécution les actions ci-après :

- redynamisation des CNT du Burkina Faso et du Niger, dans le courant de l'année 2015, afin qu'ils puissent travailler en synergie avec le CNT du Togo ;
- mise en place d'un dispositif informationnel s'appuyant sur le CNT du Togo relayé par le réseau social des "*Ruuga*" ;
- conduite d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les modalités de déroulement de la campagne de transhumance de 2015 par les organisations d'éleveurs ;
- organisation, au Togo, d'une rencontre nationale pour partager les recommandations et le plan d'action issus de la concertation multi-acteurs de Lomé ;

- renforcement du dispositif de sensibilisation de proximité dans les pays de départ, de transit et d'accueil en vue de garantir la circulation de l'information.
- renforcement du dispositif zoo-sanitaire dans les postes de franchissement situés en territoire togolais.

4.2 MESURES A MOYEN ET LONG TERMES

➤ Formulation d'un programme d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers

Les participants ont insisté sur la nécessité d'engager la formulation d'un programme régional d'investissement qui prend en compte les préoccupations des pays côtiers. Ils estiment que la question de la transhumance transfrontalière ne peut pas être traitée uniquement par des remèdes individualisés par pays. Tout en s'inscrivant dans une logique de complémentarité par rapport au PRAPS, avec la réalisation d'investissements propres à chaque pays, le nouveau programme en direction des pays dits 'côtiers', devra mettre l'accent sur la dimension communautaire de son intervention. Cela impose de faire valoir la notion de 'Biens Publics Communautaires' pour chacun des grands axes de transhumance internationaux. Il s'agit donc de privilégier la réalisation d'investissements communautaires régionaux dont le portage devra être assuré par les institutions d'intégration.

Les participants recommandent à l'équipe chargée de la formulation du programme d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers de prendre en compte ces orientations de travail.

La réunion recommande aux institutions d'intégration de finaliser le dossier de formulation dans les meilleurs délais, en vue d'engager la recherche des financements nécessaires.

➤ Institutionnalisation d'une rencontre annuelle de haut niveau sur la transhumance transfrontalière au niveau régional

Les efforts entrepris pour impulser une dynamique de gestion concertée et durable de la transhumance transfrontalière doivent s'inscrire dans la durée et continuer à bénéficier du soutien politique nécessaire. A cet effet, les participants s'engagent à institutionnaliser la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière entre les pays de départ et ceux d'accueil. Le financement de la prochaine édition sera pris en charge par les institutions d'intégration régionale, en lien avec les initiatives en cours dans la région.

➤ Accompagnement du Bénin dans le processus d'élaboration d'un code pastoral

Le Bénin a engagé le processus d'élaboration d'une législation sectorielle spécifique à l'élevage et au pastoralisme. Les participants ont recommandé que ce processus puisse tirer profit de l'expérience des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont déjà élaboré des codes pastoraux. Les participants recommandent aux partenaires techniques et financiers d'accompagner le Bénin pour lui permettre de disposer d'une législation aboutie.

Feuille de route 2015

Activités	Résultats attendus	Institutions responsables de la mise en œuvre	Calendrier
Redynamisation des CNT du Burkina Faso et du Niger	Existence de dispositifs fonctionnels de gestion des flux de transhumance	Ministères compétents au Burkina Faso et au Niger	Courant 2015
Mise en place d'un dispositif informationnel s'appuyant sur le CNT du Togo relayé par le réseau social des "Ruuga"	Existence d'un dispositif fonctionnel de production et de diffusion des informations relatives à la transhumance transfrontalière	CNT du Togo RBM (mobilisation du réseau des "Ruuga") Partenaires techniques et financiers (appui à la mise place d'une flotte mobile téléphonique pour les "Ruuga")	Février 2015
Conduite d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les modalités de déroulement de la campagne de transhumance de 2015	Diffusion d'informations dans les zones de départ, de transit et d'accueil sur le déroulement de la campagne de transhumance de 2015	Organisations professionnelles d'éleveurs dans les zones de départ, de transit et d'accueil	Février à Juin 2015
Organisation, au Togo, d'une rencontre nationale pour partager les recommandations et le plan d'action issus de la concertation multi-acteurs de Lomé	Appropriation par les acteurs togolais des recommandations et conclusions de la rencontre de Lomé	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo	Février/mars 2015
Renforcement du dispositif de sensibilisation de proximité dans les pays de départ, de transit et d'accueil	Existence d'un dispositif fonctionnel de circulation de l'information sur le terrain, en ciblant les principaux acteurs de la transhumance transfrontalière.	Collectivités locales Préfectures (Togo) Organisations professionnelles d'éleveurs Services techniques déconcentrés	Février/juillet 2015
Renforcement du dispositif zoo-sanitaire dans les postes de franchissement situés en territoire togolais.	Existence de structures fonctionnelles pour assurer le contrôle sanitaire du bétail transhumant	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Togo	Février 2015

Formulation d'un programme d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers	Approbation et mise en œuvre d'un programme d'investissement en faveur de l'élevage dans les pays côtiers	<p>Institutions d'intégration (leadership) Gouvernements des pays côtiers</p> <p>Organisations professionnelles d'éleveurs</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p>	<p>Avril 2015 : examen de la version préliminaire du document de formulation</p> <p>Juin 2015 : rencontre avec les PTF pour la mobilisation des financements</p> <p>Janvier 2016 : exécution du programme</p>
Institutionnalisation de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière	Tenue d'une concertation annuelle de haut niveau	<p>Hub Rural (leadership)</p> <p>Ministères compétents au niveau des pays</p> <p>Institutions d'intégration (CEDEAO, UEMOA, CILSS et ALG)</p> <p>Réseaux régionaux de producteurs ruraux (RBM, APESS et ROPPA)</p>	Août 2015 (prochaine édition)